

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 519

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à l'avant-dernier alinéa »

les mots :

« aux cinquième et avant-dernier alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de mise en cohérence.